



Commission mixte paritaire FHP SYNERPA du 10 juillet 2013

Les revendications salariales portées par la Fédération Santé et Action Sociale CGT

La Fédération Santé et Action Sociale CGT revendique entre autre à cette négociation :

le retrait de tous les coefficients en dessous du SMIC et propose donc de bâtir les nouvelles grilles sous cette forme, en attente de leur revalorisation lors de la négociation « classifications » (LMD, rattrapage du pouvoir d'achat, métiers émergents, etc...)

- ✓ *la non intégration de la RAG dans le comparatif de vérification du SMIC ;*
- ✓ *le déplafonnement de l'ancienneté et son alignement de manière égalitaire entre les toutes filières ;*
- ✓ *un déroulement de carrière linéaire à hauteur de 1% par an et sur toute la carrière ;*
- ✓ *la réindexation de 6 points des coefficients de toutes les grilles de manière à augmenter les salaires et à conserver l'amplitude de celles-ci au fur et à mesure des revalorisations du SMIC;*
- ✓ *L'attribution d'un 13^e mois.*

En dehors de ces propositions, il convient pour la CGT de retenir que la question du « rattrapage » de la perte du pouvoir d'achat se devra d'être prise en compte au moment de la refonte des classifications ; la CGT reste « ouverte » à une proposition de rattrapage sur un maximum de 5 années.

Pour mémoire, il faut noter l'importance de celui-ci au regard du très faible pourcentage d'augmentation de la valeur du point sur 10 ans, qui se monte en moyenne décennale pour la FHP à 0,44% et pour le SYNERPA à 0,90%.

La CGT tient à rappeler que pour la négociation des classifications, il nous faudra tenir compte de l'approche « non discriminante » dans un secteur à forte présence féminine, comme cela nous a été présenté lors de la dernière CMP du 13 juin ; pour preuve également retenue dans la feuille de route du gouvernement issue de la conférence sociale de juin 2013. La notion de « un salaire égal pour un travail de valeur égale » devra être le fil conducteur de la négociation. C'est une occasion à ne pas rater afin d'être « précurseur » dans ce domaine (et il serait temps), d'ouvrir la voie aux autres branches et de commencer ainsi à traiter dans notre branche l'égalité « femme-homme ».

Ci-après notre proposition de grille à titre d'exemple sur la filière administrative.

VALEUR POINT= 6,97 EUROS

RAG = 5,7% du salaire brut annuel

	Coefficient	Salaire brut mensuel	RAG annuelle
E-a	206	1435,82	18211,94
E-b	212	1477,64	18742,38
EQ-a	218	1519,46	19272,83
EQ-b	224	1561,28	20056,95
EHQ-a	230	1603,1	20333,72
EHQ-b	236	1644,82	20864,16

A cela s'ajoute pour 1% par an au titre de l'ancienneté sur le salaire brut mensuel, auquel viendront s'ajouter les augmentations de la valeur du point.

Cette proposition sera revue lors de l'élaboration des grilles issues des nouvelles classifications